

Norbert et Isabelle DUMONT
13 rue Georges Clémenceau
71000 MACON
Tél 06 08 00 00 01

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale de Saône et Loire
Cité Administrative
24 boulevard Henri Dunant
71000 MACON CEDEX

Mâcon, le 9 juin 2011

Objet : recours gracieux contre le rejet d'une demande de dérogation à l'autorisation d'entrée en 6ème..

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Suite à votre courrier du 7 courant concernant la carte scolaire, nous vous demandons de bien vouloir examiner la demande d'inscription de notre fille Morane Dumont, pour la rentrée prochaine, au collège Pierre Brossolette – 16 rue des Liquidambers – Mâcon, au lieu du collège Madame de Sévigné – 15 rue du Plan de la Tour – Mâcon.

En effet, depuis quelques semaines, Morane, qui par ailleurs a du mal à accepter d'être la seule élève de sa classe à ne pas intégrer le collège Pierre Brossolette à la prochaine rentrée, participe à des goûters, à des Eurékades et à des cours organisés par les équipes de ce collège avec ses camarades, en vue d'une meilleure adaptation à la classe de 6ème.

Nous souhaiterions également qu'elle puisse continuer à accompagner sa petite sœur à l'école primaire Boris Vian, située 14 avenue du Père Lachaise, sur le même itinéraire ; ce parcours, en rapport avec nos lieux de travail respectifs, contribuerait à une meilleure organisation de notre vie professionnelle et familiale.

D'autre part, nous venons d'apprendre qu'une place vient de se libérer au collège Pierre Brossolette, suite au déménagement de Cyrill Beaumont.

Pour ces différentes raisons, nous sollicitons votre meilleure attention afin que ce recours soit suivi d'une réponse favorable et vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos respectueuses salutations.